

INDEX ÉGALITÉ ET RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

RÉSULTAT DES ENTITÉS CONSOLIDÉS DU GROUPE DONT L'EFFECTIF SE SITUE ENTRE 250 ET 1 000 COLLABORATEURS

Application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise - Décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019

Cette publication vient compléter celle du 28 février 2019 qui concernait les entités de plus de 1 000 collaborateurs (<https://group.bnpparibas/actualite/index-egalite-femmes-hommes>).

Le **score moyen du Groupe BNP Paribas**, tenant compte des effectifs et des scores de l'ensemble des entités de plus de 250 collaborateurs concernées, s'élève à **87 points sur 100**: significativement au-dessus du minimum de 75 points requis. Il témoigne de l'engagement de longue date mis en œuvre par le Groupe en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Entités de 250 à 1 000 collaborateurs	BNP Paribas Cardif IARD	BNP Paribas Factor	BNP Paribas Antilles Guyane	UES* Holding	UES* Promotion	GIE** GAM
INDEX (0 à 100 points)	99 pts	94 pts	90 pts	88 pts	88 pts	79 pts
Entités de 250 à 1 000 collaborateurs	UES* Property	UES* Transaction	Financière des paiements	BNP Paribas Asset Management	Arbitrage***	
INDEX (0 à 100 points)	79 pts	77 pts	76 pts	71 pts	71 pts	

Pour les principales filiales du Groupe, nous vous invitons à consulter la communication en ligne sur leur site,

* Unité Economique et Sociale, entité du périmètre BNP Paribas Real Estate

** Groupement d'Intérêts Economiques

*** Mesure réalisée selon les orientations de l'AMAFI

